

Carte de sécurité : violence intrafamiliale

En résumé

- Adopter une attitude ouverte et rester attentif.ve aux signes de violence.
- Affirmer clairement que la violence n'est jamais justifiée, quelles que soient les circonstances.
- Garder une attitude neutre et non-blâmante envers la victime.
- Valoriser les efforts de la personne pour assurer sa sécurité.
- Créer un environnement de confiance (confidentialité, écoute respectueuse, choix du moment et du lieu pour parler).
- Donner à la personne la possibilité de parler de la violence.
- Explorer les causes de tension, les types de violence, la fréquence, la présence et le rôle des enfants, les ressources existantes, les services déjà impliqués et les attentes de la personne.
- Évaluer la sécurité.
 - Estimer le niveau de menace.
 - Évaluer le réseau de soutien et déterminer s'il est sûr.
 - En cas de danger, établir un plan de sécurité ou de fuite.
- Informer la personne sur ses droits : possibilité de déposer plainte, aide médicale, soutien juridique, prise en compte du statut de séjour.

1. Conseils de communication et de posture

- Laisser la personne s'exprimer calmement.
 - Qu'est-ce qui provoque des tensions chez vous ? Qu'est-ce qui déclenche la violence ?
 - Quels sont les types de violence ? Physique, psychologique, sexuelle, économique ?
 - Quand la violence a-t-elle commencé ? À quelle fréquence se produit-elle ?
 - Y a-t-il des enfants ? Où sont-ils pendant les actes de violence ? Sont-ils témoins oculaires ou auditifs, victimes ?

- À qui la personne peut-elle en parler ? Quelles sont les ressources disponibles ?
- À qui le/la partenaire (violent.e) peut-il s'adresser s'il a des questions ou des problèmes ?
- Quels services sont déjà impliqués ?
- Raconter que la violence intrafamiliale est fréquente, mais elle est interdite par la loi.
- Souligner que le problème ne disparaîtra pas seul et que c'est la violence qui doit cesser, pas nécessairement la relation.
- Reconnaître que douter de la relation est normal.
- Adopter une approche de parti pris multiple : inclure les perspectives de le/la partenaire, les enfants et la famille élargie.
- Examiner d'éventuels problèmes psychiatriques ou de dépendances.
- Employer un langage clair et concret.
- Discuter la situation avec l'équipe.
- Valider les émotions (peur, honte, colère) : « C'est normal que vous ressentiez cela. »
- Encourager la personne à noter les incidents (dates, faits, blessures) pour assurer un suivi ou constituer des preuves.
- Vérifier que la personne connaît ses droits et les procédures possibles.
- Encourager à renforcer le réseau social (amis, voisins, collègues, personnes de confiance).

2. **Élaboration d'un plan de sécurité**

- Identifier les situations de danger et les signaux précurseurs.
- Déterminer ce qu'il vaut mieux éviter de faire (pour l'adulte et les enfants).
- Identifier ce qui aide à prévenir la violence.
- Apprendre à faire redescendre la tension sans impliquer les enfants.
- Savoir quoi faire quand la situation dégénère (mettre les enfants à l'abri).
- Définir les actions à prendre en cas de violence.
- Si possible, prévoir des accords avec l'entourage (école, voisins, etc.).
- Noter les numéros d'urgence et contacts importants.
- Envisager l'utilisation d'applications sécurisées d'alerte ou de contact d'urgence (par ex. App-Elles).
- Planifier la protection et le soutien psychologique des enfants.
- Identifier plusieurs lieux sûrs où se réfugier temporairement.

3. Plan de fuite

Discuter les conséquences du départ ou du maintien dans la relation, y compris pour les enfants.

- Laisser la personne choisir entre fuir ou retourner.
- Si retour : établir un plan de sécurité et un plan de fuite. Si les enfants sont victimes de maltraitance il faut impliquer le SAJ, Sos Enfants et/ ou le SPJ.
- Si fuite : discuter les options concrètes.
- Partir avec les enfants (en lien avec l'école si possible).
- Emporter les objets essentiels : vêtements, documents (passeport, carte d'identité, livret de famille, permis, papiers de séjour, papiers médicaux, carte bancaire, argent, etc.), médicaments, téléphone, clés, photos, bijoux, etc.
- Conserver des copies de documents chez une personne de confiance.
- Prévenir que l'utilisation du téléphone ou de la carte bancaire peut révéler la localisation.
- Élaborer le plan sans alerter l'auteur pour éviter tout risque d'escalade.
- Prévoir un point de contact ou une personne ressource informée du plan.
- Anticiper un minimum de ressources financières indépendantes.
- Avoir toujours sur soi les numéros d'urgence et de soutien.

4. Contacts et soutien

Police (urgence) : 112

1712 : <https://www.1712.be/fr>: Ligne professionnelle d'assistance pour des questions sur la violence, les abus et la maltraitance des enfants.

Ecoute Violence Conjugales 0800 30 030

Services des victimes : <https://victimes.cfwb.be/vous-etes-victime-de/violence-conjugale-ou-intrafamiliale/>

Centres de prise en charge des violences sexuelles : <https://cpvs.belgium.be/fr>

App-Elles est une application pour smartphone qui permet aux victimes d'alerter en temps réel des proches préalablement sélectionnés en transmettant sa géolocalisation et/ou les services de secours (101) en cas d'agression. -contacter.

ADDE: Service AVEVI:

<http://www.adde.be/services/servicesocial/accompagnementsocial>

Collectif contre les Violences Familiales et l'Exclusion asbl (CVFE) :
<https://www.cvfe.be/services/violencesconjugales/j-ai-besoin-d-aide/rencontrer-quelqu-un>

Services d'aide aux victimes des zones de polices :

https://www.belgium.be/fr/justice/victime/aide_aux_victimes/services_d_aide_aux_vic-times

Centre de Prévention des Violences Conjugales et Familiales asbl (CPVCF) (service social + hébergement) <http://www.cpvcf.org>

Maison rue verte (hébergement) : <https://www.ama.be/les-membres/5103/la-maison-rue-verte/>

Maison d'accueil Porte Ouverte (hébergement) :
<https://social.brussels/organisation/2983>

Family Justice Center (Région flamande) : <https://fjc-veilighuis.be/>

Plannings familiaux

Services spécialisés en droit des étrangers

Bureau d'aide juridique

Avocats

Praxis concentre ses activités autour des violences conjugales et intrafamiliales :

- Animation des groupes de responsabilisation pour **les auteur(e)s de violences**.
- Organisation d'actions d'information et de formation à l'égard des professionnels.
- Participation et élaboration d'un travail en réseau avec les services d'accueil de victimes, les services de police, les services judiciaires et des services psycho-médico-sociaux en général.

L'asbl est composée d'une vingtaine d'intervenants (psychologues, criminologues, assistants en psychologie, secrétaires...) et intervient sur l'ensemble des arrondissements judiciaires francophones par l'intermédiaire de ses trois bureaux : Liège - Bruxelles - Hainaut.